

DÉBAT À L'AJOURNEMENT

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article n° 40 du Règlement étant censée avoir été présentée.

LA FONCTION PUBLIQUE—L'AUGMENTATION DES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le mardi 14 janvier, comme on peut le lire à la page 4245 du hansard, j'ai posé une question au président du Conseil du Trésor (M. Drury). Je sais que le Règlement de la Chambre permet aux secrétaires parlementaires de répondre, au nom des ministres, à ce stade-ci, mais je regrette sincèrement que le président du Conseil du Trésor ne soit pas ici pour régler ce problème. Voici quelle était ma question:

Étant donné que le gouvernement a donné suite à une recommandation du comité mixte spécial de la fonction publique du Canada au sujet du traitement des sous-ministres et des sous-ministres adjoints, quand donnera-t-il suite à la recommandation de ce même comité d'augmenter les pensions des fonctionnaires à la retraite?

J'aimerais souligner la réponse du président du Conseil du Trésor.

Monsieur l'Orateur, je pense que la première mesure dont a parlé le député tient davantage aux recommandations d'un comité extérieur appelé comité Clyne.

Sa réponse comprend une autre phrase où le ministre dit, en substance, que le sujet est toujours à l'étude.

Je m'oppose vigoureusement à la façon dont le président du Conseil du Trésor a tenté de contourner ma question. J'ai déclaré que le comité mixte spécial de la fonction publique du Canada avait fait les deux recommandations que j'ai mentionnées. Dans son sixième rapport, déposé le 3 février 1967—je consulte en ce moment la page 1274 des journaux de la Chambre pour cette session-là—le comité s'est dit préoccupé par la situation des fonctionnaires qui seront exclus des unités de négociation, et il a recommandé que, dans les six mois, le gouvernement prenne des mesures précises à l'égard de ces fonctionnaires.

Le comité Clyne, auquel le président du Conseil du Trésor a fait allusion mardi, a été

créé à la suite de cette recommandation. C'était précisément pour cela que j'ai posé la question: on a donné suite à notre recommandation au sujet des sous-ministres et des sous-ministres adjoints. Le comité Clyne a été créé et il a recommandé certaines hausses de salaires assez élevées. Le gouvernement a dit qu'il approuvait ces recommandations. Elles figuraient dans le sixième rapport du comité, daté du 3 février 1967 qui aboutit à la formation du comité Clyne et qui a recommandé son neuvième rapport, en date du 8 mai 1967, qu'on augmente immédiatement les pensions des fonctionnaires retraités.

● (10.00 p.m.)

Le gouvernement n'a nullement répondu à la question que j'ai posée mardi. Ledit comité avait fait deux recommandations non équivoques: d'abord, qu'on fasse quelque chose en faveur d'un groupe de personnes dont les traitements ne sont pas bas, mais qui ne sont pas visés par la négociation collective, puis, qu'on s'occupe d'un groupe de gens acculés à une situation très difficile. Néanmoins, le gouvernement semble croire qu'il est parfaitement légitime de s'occuper de ceux qui en ont le moins besoin et de négliger ceux dont le sort est le plus précaire.

Je ne m'oppose pas à ce que l'on se propose de rajuster et d'augmenter les traitements des sous-ministres, des sous-ministres adjoints et d'autres personnes qui détiennent des postes dans l'administration, mais à mon avis ce genre de discrimination est une insulte pour nos fonctionnaires retraités et tout le régime des comités parlementaires.

Nous avons fait ces deux recommandations de bonne foi. Comme je l'ai dit, l'une visait entre autres des fonctionnaires à revenus élevés l'autre des gens qui vivent dans de pénibles conditions parce que leur pension n'est pas adaptée aux besoins d'aujourd'hui. Il est scandaleux, selon moi, que le gouvernement donne suite à l'une des recommandations dans le délai indiqué de six mois et qu'il ne tienne pas compte de la seconde pendant près de deux ans.

Ma question tient donc toujours. Je la répète ce soir. Comme le gouvernement a donné suite à l'une des recommandations du comité spécial mixte, quand donnera-t-il suite à la deuxième et quand augmentera-t-il les pensions des fonctionnaires retraités?